

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE  
LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE  
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE FONCTION PUBLIQUE

79/680 du 10/12/79  
RECTIFICATIF N° /MTJ/DGTFP/DFP  
au décret n°79/349/MTJ/SGSP/DFP du  
26/06/79 portant intégration et nomi-  
nation de Monsieur GAMPOUROU Adolphe  
dans les cadres de la catégorie A hié-  
rarchie I des services sociaux (Santé-  
Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-  
NEMENT.

AU LIEU DE

D.B.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965 susvisé, monsieur GAMPOUROU Adolphe, né vers 1949 à Ombima (Gamboma), titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine et de deux certificats d'études spéciales de Diagnostic Biologique Parasitaire et d'Etudes de Médecine et Hygiène Tropicales obtenus respectivement à Grenoble et à Lyon (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Santé-Publique) et nommé au grade de Médecin de 5° échelon stagiaire, indice 1240.

D.C.F.

LIRE

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965 susvisé, monsieur GAMPOUROU Adolphe, né vers 1949 à Ombima (Gamboma), titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine et de deux certificats d'Etudes Spéciales de Diagnostic Biologique Parasitaire et d'Etudes de Médecine et Hygiène Tropicales obtenus respectivement à Grenoble et à Lyon (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Santé-Publique) et nommé au grade de Médecin de 6° échelon stagiaire, indice 1400.

Le reste sans changement

BRAZZAVILLE, le 10 DECEMBRE 1979

Par le premier Ministre  
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la  
Justice

Colonel Louis BANGOMBA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

AMPLIATIONS :

JORPC 1  
DGTFP/DFP 3  
DFP/BST 1  
D.B. 3

MSAS 1  
SGSP 2

Victor TAMBA-TAMBA

DOSSIER 3  
INTERESSE 1  
SGCM/BC 2